



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.07.2021

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le VINGT JUILLET 2021,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juillet 2021
Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 1 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaients présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE **Adjoint**
E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – N. DEDULLE LELLUIN – P. GINER – J.L. GIRAUD – J. HENSELER -C. OBYN SELINGUE –
M. RAYNAUD – A. CARRU MARTEL –A. RASKIN – J.M. BAGNIS **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE), N. PERRICHON (pouvoir donné à G. BARRA), J. RAYNAUD (pouvoir donné à J. HENSELER), M. MARTEAU (pouvoir à M. BODY), S. LAINE (pouvoir à A. MAGNIN-MELOT), E. MENUT (pouvoir à J.L. GIRAUD)

En préambule Monsieur le Maire présente un état des lieux de la gestion de la pépinière de la Grande Bastide ainsi que les orientations futures qui s'offrent à l'équipe municipale.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT CHEF(FE) MARAICHER (E) MUNICIPAL (E) – PEPINIERE DE LA GRANDE BASITDE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 3-3, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi permanent du niveau de catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'un(e) chef(fe) maraicher(e) pour la pépinière de la Grande Bastide en référence de la catégorie B, à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h et qu'il n'est pas possible de pourvoir à ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, après avoir lancé un appel à candidature resté infructueux.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années.

La délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent, relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de chef (fe) maraicher (e) à temps complet à raison de 35h00, pour une durée déterminée de 3 ans est adoptée par 22 voix. (1 abstention)

La séance est levée à 20h00

Affichage effectué le 23 juillet 2021 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Tourrettes, le 22 juillet 2021



Le Maire,

Camille BOUGE



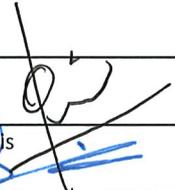
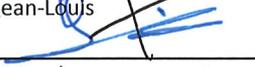
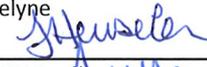
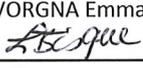
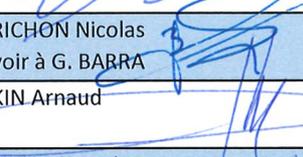
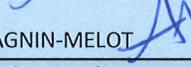
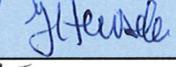
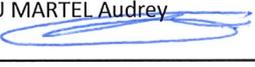
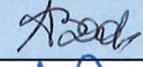
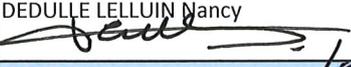
FEUILLET D'EMARGEMENT
de la séance du Conseil Municipal du 20.07.2021

N° de délibération	Objet de la délibération
2021-07-20/001	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent chef(fe) maraîcher(e) municipal (e) - Pépinière de la Grande Bastide



Le Maire


BOUGE Camille

ALLEG Sylvie 	GINER Patrick 	MONTAGNE Bernard 
BAGNIS Jean-Marie 	GIRAUD Jean-Louis 	OBYN SELINGUE Chantal 
BARRA Gérard 	HENSELER Jocelyne 	PERRICHON Nicolas Pouvoir à G. BARRA 
BISQUE LAVORGNA Emmanuelle 	MAGNIN-MELOT Aurélie 	RASKIN Arnaud 
BODY Mireille 	LAINE Steve Pouvoir à A. MAGNIN-MELOT 	RAYNAUD Jeannine Pouvoir à J. HENSELER 
CARRU MARTEL Audrey 	MARTEAU Michel Pouvoir à M. BODY 	RAYNAUD Michel 
DEDULLE LELLUIN Nancy 	MARTEL TRIGANCE Roseline 	
DUBOIS Jean pouvoir à C. BOUGE 	MENUT Elisabeth Pouvoir à J.L. GIRAUD 